

## 7 Formation pratique

La formation à l'enseignement secondaire 2 comprend une part importante de formation pratique sous la forme d'un stage réalisé dans un établissement scolaire.

Le stage débute à la rentrée scolaire, le 19 août. Suivant l'établissement, le type de stage et les contacts préalables avec la ou le praticien·ne-formateur·rice, il peut être nécessaire d'être disponible la semaine qui précède la rentrée. Le stage se poursuit tout au long de l'année. La présence en stage est obligatoire.

### 7.1 Types de stages

Deux types de stage sont possibles :

Type A	Type B (en emploi)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le stage se déroule dans une classe tenue par un·e enseignant·e (PraFo). En fonction des besoins de la formation, les activités de l'étudiant·e se font selon trois modalités : stage d'observation, stage en responsabilité partagée et stage en responsabilité. Ce stage se réalise sous le statut d'étudiant·e.</li> <li>Au deuxième semestre uniquement, cette modalité donne droit à une indemnité dont le montant est fixé par le département (CHF 7200.— brut).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le stage en emploi s'effectue en remplacement d'un·e enseignant·e. Le statut de l'étudiant·e est celui d'un·e enseignant·e stagiaire pour la part de l'enseignement qu'elle ou il dispense. Il s'agit d'un stage en responsabilité.</li> <li>La rémunération est fixée par l'autorité d'engagement au prorata du nombre de périodes enseignées.</li> <li>Chaque discipline enseignée et figurant au plan de formation fait l'objet d'une supervision par un·e PraFo qui effectue des visites.</li> </ul>

La formation pratique représente un volume total de travail de 480 heures, comportant du temps d'observation, de préparation, d'enseignement et d'évaluation (16 ECTS), répartis comme suit :

Type A :

	Parcours de formation de l'étudiant·e	Organisation du stage	Volume hebdomadaire	Périodes de stage indicatives pour le semestre	Minimum de périodes conduites par l'étudiant·e de manière autonome**
1 <sup>er</sup> semestre	Monodisciplinaire	3 à 4 semaines à temps plein, puis 12 semaines à temps partiel	4 à 6 périodes*	de 64 à 96 périodes	15 périodes
	Bidisciplinaire	3 à 4 semaines à temps plein, puis 12 semaines à temps partiel	2 x 4 à 6 périodes* (Total: max. 12 périodes)	de 128 à 192 périodes	2 x 10 périodes
2 <sup>e</sup> semestre	Monodisciplinaire	14 semaines à temps partiel	4 à 6 périodes*	de 56 à 84 périodes	30 périodes
	Bidisciplinaire	14 semaines à temps partiel	2 x 4 à 6 périodes* (Total: max. 12 périodes)	de 112 à 168 périodes	2 x 20 périodes

\* Lorsque la dotation hebdomadaire de la discipline ou l'horaire de la ou du PraFo ne le permettent pas, le minimum hebdomadaire requis peut être de 3 périodes par discipline.

\*\* Il s'agit du minimum de périodes enseignées de manière autonome par l'étudiant·e pour valider le stage. Le ou la PraFo peut toutefois demander plus en fonction du parcours de l'étudiant·e.

Le stage en emploi (B) obéit aux exigences de l'enseignement à raison de 4 (exceptionnellement 3) à 12 périodes hebdomadaires sur l'ensemble de l'année scolaire (conseillé 8 à 10 périodes). Sa dotation en crédits est la même. L'entier des périodes concernées par le stage en emploi (B) faisant l'objet d'une rémunération en qualité de maître-ssse auxiliaire (statut particulier de stagiaire B), le volume de travail supérieur est compensé par la rémunération.

### Documents de référence

Toutes les informations relatives à la formation pratique précisant le cadre du déroulement des stages, leurs objectifs et les conditions de certification figurent dans le document "Stages - Informations générales".

Les modalités d'évaluation sont détaillées dans le document "Echelles descriptives pour les étudiant-e-s secondaire 2".

Il est aussi nécessaire de consulter le document "Aspects éthiques, déontologiques et règlementaires".

L'ensemble de ces documents sont à disposition sur le site web de la HEP Vaud à l'adresse suivante : [www.hepl.ch](http://www.hepl.ch) > [Portail étudiants](#) > [Formation](#) > [Formations à l'enseignement](#) > [MAS Enseignement Secondaire 2 / Diplôme Enseignement Secondaire 2](#) > [Stages et remplacements](#) > [Modalités de stages](#)

## 7.2 Echancier des stages

Semestre d'automne 2024 (24A)		
	Situation, démarche	Dates / Echéances
Début du stage	<b>Stage</b> La ou le stagiaire prend contact préalablement avec la ou le PraFo. Elle ou il se rend disponible une semaine avant la rentrée.	- Du 19 août au 13 septembre 2024 à plein temps - Puis 4 à 6 périodes hebdomadaires jusqu'au 20 décembre 2024
	<b>Stage en emploi</b> La ou le stagiaire prend contact préalablement avec la ou le PraFo.	- Dès le 19 août 2024 - Horaire selon engagement
Fin du stage	<b>Stage</b>	Le 20 décembre 2024
	<b>Stage en emploi</b> Pas d'interruption d'intersemestre.  <b>NB.</b> la ou le stagiaire doit se libérer pour les examens HEP.	
Semestre de printemps 2025 (25P)		
Début ou reprise du stage	<b>Stage</b>	Dès le 3 février 2025 - 4 à 6 périodes hebdomadaires
	<b>Stage en emploi</b> La ou le stagiaire poursuit son travail sans interruption.	- Horaire selon engagement
Fin du stage	<b>Stage</b>	Le 30 mai 2025
	<b>Stage en emploi</b>	Le 27 juin 2025 (fin du contrat le 31 juillet 2025)